



COMMUNE DE MARCILLAC

LEGENDE DU PLAN

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement projeté disponible simple
- Emplacement concédé non occupé simple
- Emplacement en terre non matérialisé

A TITRE INDICATIF

- Equipement funéraire communal
- Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise



Marcillac

33



Conditions de l'Intervention	ITV	INTERVENTION
ATC	NC	
TOPO	VZ	
ITC	FL	
HAB	OE	
LIV	EXT	

PLAN PDR 1

18, Rue des Murgers BP6
21380 Messigny & Vantoux
Tel: 03.80.50.81.81 - Fax: 03.80.35.48.18

DOSSIER N°: